

L'Echo des Alpes,

JOURNAL DU VALAIS.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour un an 6 Francs. Les personnes qui seront abonnées pour moins d'une année paieront leur abonnement à raison de 1 franc par mois. Pour les cantons et l'étranger le port sera payé en sus. — Les paiemens se font au rédacteur lui-même soit en main propre, soit par la poste. — **PRIX D'INSERTION :** Pour un avis de 5 lignes et au-dessous 5 batz; pour un avis de plus de 5 lignes 1 Batz par ligne. — L'abonnement peut être acquitté par un billet payable à 3 mois de terme.

CANTON DU VALAIS.

Comme on a l'a dit et écrit tant de fois, le peuple valaisan a un besoin profondément senti d'instruction. Elle sera pour lui une source inappréciable de prospérité. Cette vérité est si généralement admise que, toutes les fois qu'une discussion sérieuse s'engage entre des hommes éclairés sur les véritables intérêts du canton, c'est le manque d'instruction que l'on déplore, c'est cette apathie inconcevable sur laquelle on gémit, c'est là que l'on découvre toutes les difficultés, tous les obstacles aux plus urgentes améliorations.

Depuis bien long-temps tous les bons citoyens sont d'accord sur ce principe que le pays renferme en son sein des ressources considérables qui restent enfouies, deviennent inutiles et n'attendent que le développement de l'esprit public, un peu d'industrie et d'activité de la part des habitans pour répandre sur toute la surface du canton l'aisance, la prospérité et la vie. Pourquoi ce silence de mort en traversant ces immenses plaines incultes? Pourquoi les roncées et les épines sur cette terre qui pourrait être couverte des produits les plus estimés? Pourquoi pas une cabane où pourraient s'élever des villages rians, des bourgs riches et prospères? Pourquoi ces marais infects qui ne répandent autour d'eux que la tristesse, la misère et la mort, et qui pourraient devenir des champs fertiles et superbes? Parce que le peuple est ignorant et méconnaît toutes les richesses que la nature a, pour ainsi dire, jetées autour de lui.

Mais les moyens de faire cesser ce déplorable état de choses, le système à adopter pour y parvenir; le stimulant à mettre en usage pour vaincre cette fatale indolence: Voilà sur quoi les opinions diffèrent d'une manière marquante, même parmi les hommes les plus éminens du canton.

Les uns voient la cause de l'ignorance du peuple dans sa pauvreté. Il faut premièrement, disent-ils, créer à la population des ressources suffisantes pour augmenter son bien-être matériel; il faut la placer dans un état d'heureuse aisance dans lequel l'homme peut alors librement s'occuper de l'éducation de sa famille. Car le pauvre père, qui chaque jour éprouve des inquiétudes sur le moyen de procurer le pain nécessaire à ses enfans, n'a guère le temps de penser à leur instruction. Cherchons donc les moyens de rendre productives ces terres immenses privées de culture. Ce but une fois atteint, nous aurons opéré un changement fondamental qui ne peut manquer d'augmenter d'une manière étonnante les ressources matérielles de toute la population. Cet accroissement de richesses fera sentir son heureuse influence dans toutes les parties du pays; car c'est une grande erreur de croire, comme certains hommes le prétendent, que les vallées n'ont aucun intérêt à voir dessécher les marais et cultiver les terrains abandonnés de la plaine; qu'elles n'éprouvent aucune perte à ce que le Rhône

promène chaque année et dans toutes les directions ses ondes destructives. Nous ne croyons pas que, dans un petit pays, une localité puisse être riche toute seule. Les hommes de cette opinion veulent donc entreprendre d'une manière rationnelle et suivie le diguement du Rhône; ouvrir des routes pour faciliter les communications commerciales, l'écoulement des produits du sol, le passage des voyageurs etc. Ces grandes opérations, menées à bonne fin, imprimeront une impulsion immense au développement de l'agriculture en Valais, produiront des changemens marquans sur la fortune publique et placeront toute la population dans l'état d'heureuse aisance nécessaire pour se procurer l'instruction que l'on appelle de tant de vœux.

Ceux, au contraire, qui découvrent la pauvreté du peuple dans son ignorance, adoptent le système opposé. Ils veulent avant tout instruire le peuple, parce que, disent-ils, alors seulement il comprendra, il sentira avec conviction l'importance de mettre à profit les moyens puissans de prospérité que la nature a mis entre ses mains; alors seulement il deviendra actif industriel, entreprenant, économe. Jamais peuple ignorant n'a tenté ni exécuté de grandes choses. L'histoire est là pour en fournir la preuve. Tout ce qui a profondément remué la société humaine, toutes les inventions remarquables, les grandes entreprises ne se rencontrent que sur les traces de la civilisation. Les peuples civilisés nous ont laissé tout ce que l'esprit humain a donné chaque jour en législation, littérature, beaux-arts, agriculture, mouvemens, enfin tout ce que le génie et l'instruction seuls enfantent. Les nations barbares et ignorantes n'ont laissé sur leur passage que la destruction, le ravage et la misère. Au lieu d'édifices, elles n'ont fait que détruire; le désert seul est resté derrière elles.

L'histoire des temps passés, c'est l'histoire des temps modernes. Où trouvons nous en effet aujourd'hui les plus belles institutions? Où voyons fleurir l'industrie, le commerce, l'agriculture? Où voyons nous la richesse et l'aisance le plus également réparties sur la totalité des habitans? N'est-ce pas où l'esprit public est le plus développé, l'instruction la plus répandue? Il faut donc s'occuper sérieusement de l'instruction du peuple. La culture de l'intelligence d'une nation doit être une source nécessaire d'amélioration dans ses moyens d'existence. Quand le Valaisan sera instruit, quand il aura le sentiment de ses propres forces, c'est alors seulement que nous le verrons mettre à exécution tous les projets qu'il n'envisage aujourd'hui qu'en tremblant.

Il peut y avoir quelque chose de vrai dans ces deux manières de voir. La pauvreté est souvent cause de l'ignorance. On ne peut nier que des milliers de talens, souvent distingués, ne restent inconnus et cachés, parce qu'ils sont privés des ressources et des moyens nécessaires pour se développer. D'un autre côté, il faudra bien admettre aussi que l'ignorance traîne ordinairement la pauvreté après elle.

L'homme ignorant néglige de tirer avantage des biens nombreux qu'il a souvent en son pouvoir et que son esprit trop borné ne sait pas apprécier à leur juste valeur.

Cependant ces diverses opinions, qui se manifestent toujours d'une manière plus ou moins convaincante, nous paraissent trop exclusives. Faudra-t-il absolument attendre pour instruire le peuple qu'on lui ait créé des ressources matérielles suffisantes? Ou bien est-il nécessaire de s'occuper avant tout de son instruction et de différer toutes les améliorations capables d'augmenter sa prospérité? Pour nous, nous croyons que l'un n'exclut point l'autre, qu'avec un bon système, une volonté ferme et de la persévérance on peut faire marcher de front et l'instruction publique et la prospérité matérielle du pays. Faut-il donc, quand on peut tout réaliser, se contenter de la jouissance de l'un de ces bienfaits pour se priver pendant bien long-temps encore de la jouissance de l'autre.

Mais pour cela il faut abandonner les tâtonnemens et les demi-mesures. Il faut entreprendre et poursuivre sérieusement. Le système de tâtonnement a toujours perdu tous les gouvernemens et tous les peuples qui l'ont adopté. Mais, bon Dieu! on parlera long-temps encore en Valais de pauvreté et d'ignorance; ces mots lugubres retentiront à nos oreilles jusqu'à ce qu'on ait le courage d'attaquer le mal à sa racine. Ce sont les insinuations perfides, les calomnies hypocrites des champions de l'obscurantisme et des ténèbres qu'il faut combattre, c'est l'édifice de mensonges et de soupçons qu'ils s'efforcent d'élever dans l'ombre qu'il faut saper jusque dans ses fondemens; c'est le principe de ruse et d'effronterie qui les guide qu'il faut mettre au grand jour, détruire et anéantir. Mais pour cela il faut que les efforts de tous les hommes de bien, de tous les hommes qui veulent sincèrement le progrès de leur patrie se réunissent, que leur courage et leur persévérance soient inébranlables.

Valaisans, c'est alors seulement que vous verrez le pays entrer dans la voie du véritable progrès; alors seulement vous aurez l'espoir de pouvoir jouir un jour des importantes améliorations que vous attendez; parce que vous aurez surmonté les obstacles que l'on oppose à votre avancement, obstacles d'autant plus odieux qu'ils sont inventés par ceux-là même qui, tous les jours viennent, d'une bouche mielleuse, vous tromper et vous faire croire que l'ignorance est un bien, que la pauvreté et la misère sont le bonheur, qui viennent tous les jours vous inspirer la méfiance haineuse et vous dire de craindre toutes les innovations, parce que tout ce qui est nouveau est une invention de l'enfer. Alors vous verrez votre prospérité grandir, l'instruction publique prendre un grand développement, le Rhône enchaîné respecter ses barrières, vos plaines incultes se couvrir de moissons, vos montagnes traversées de routes fréquentées; alors vous pourrez dire que l'instruction publique et la prospérité nationale ne sont plus de vains mots, mais une réalité. G.

Le cours d'accouchement pour les sages femmes de la partie française du canton, confié à M. le docteur Claivaz, a commencé le lundi 2 courant à Martigny. Il est fréquenté par des nombreuses élèves qui paraissent douées de l'intelligence que réclame l'état auquel elles se vouent.

Il est cependant à regretter que beaucoup de communes, qui sont au dépourvu de sages femmes, n'y aient envoyé aucune élève. C'est là une négligence qui peut avoir des suites funestes et causer bien des malheurs dans les familles.

Les examens pour obtenir des patentes d'avocat et de procureur ont eu lieu le 3 du courant. Neuf aspirans, tous notaires, se sont présentés et ont été reçus comme suit:

Procureurs de cause.

(A condition de fréquenter pendant une année l'étude d'un avocat.)

MM. François Fumaux, de Conthey.

Maximilien Ganiot, de Sion.

Etienne Hubert, d'Orsières.

Procureurs recouvreurs.

MM. Romain Constantin, d'Arbaz.

Vincent Favre, de Vex.

Auguste Solioz, de Sion.

Antoine Sauthier, de Vollèges.

Joseph Pont, de Charrat.

Etienne Michelod, de Bagnes.

Monsieur le Rédacteur!

On fait sonner bien haut les titres que possède le Bourg de Martigny pour conserver chez lui, malgré le public, les foires et marchés, mais jusqu'ici on n'a produit encore que la concession de deux foires, faite au 15^{me} siècle, par Bonne de Bourbon; où est donc celle des marchés? je ne la trouve nulle part et suis fort tenté de croire qu'ils se sont autrefois établis au Bourg, comme ils s'établissent aujourd'hui en ville, et que la féodalité n'avait pas même songé à contester au peuple le droit de vendre et d'acheter où bon lui semble. — C'est en 1842, après notre régénération politique qu'on prétend l'en priver.

Un de vos abonnés.

Martigny-Bourg.

Monsieur le Rédacteur!

La pétition ridicule que l'on dit circuler dans le dixain de Monthey sera probablement suivie d'une autre en réponse; dans laquelle on refutera les raisons et faussetés qu'on y emploie contre le Bourg qu'on cherche à des-servir. On se targue du nombre des personnes des dixains de Monthey et d'ailleurs qui fréquentent les foires et marchés de Martigny. On répond à cet argument que celui d'Entremont est au moins décuple de celui des autres localités.

On va jusqu'à dire que le Bourg ne possède aucun des avantages nécessaires pour conserver le droit qu'il a acquis. La riposte est facile: on dirait à entendre le patron de la ville, auteur de la pièce, qu'il parle d'un lieu qu'il ne connaît pas. D'abord la distance pour l'Entremont, qui peuple les marchés du Bourg, est moindre en s'arrêtant ici. Quant aux établissemens qui y existent, que notre aveugle ouvre les yeux; il y en verra un nombre prodigieux: un beau pré de foire attendant au Bourg, auquel il communique, par plusieurs avenues, une place de marché dans son enceinte, une quantité notable de bancs ou de tentes pour les jours de foire, à la portée de la place, où les gens sont servis, à des prix modérés, comme aux cabarets et où ils sont à l'abri des injures du temps, un emplacement spacieux pour une halle à blé, un grand nombre de magasins ou de boutiques grandes et petites selon les besoins du commerce, enfin le Bourg lui-même bien pavé, ayant par sa pente régulière un prompt écoulement des eaux, bâti à dessein et pour les commodités du commerce, les granges se trouvant sur les derrières et dans le voisinage.

Ces avantages et bien d'autres répondent aux futiles et absurdes argumens de nos antagonistes. Ils seront, on l'espère, bien compris par notre Conseil d'Etat, qui ne se laisse pas surprendre par les cris de l'envie et de l'avidité.

Communiqué.

Monthey.

Les pompeux moyens publiés chaque jour par MM. les défenseurs du Bourg de Martigny pour la conservation de leurs marchés, font honneur à leur zèle intéressé, leurs capacités et leur tact; ils sont dignes de la cause qu'ils défendent.

Ces messieurs nous annoncent, d'un ton satisfait, dans leur article daté du 30 décembre dernier, inséré dans le n^o 1^{er} de votre journal, que les ressortissans de Monthey, St.-Maurice, Sion, et la plaine du dixain de Martigny qui fréquentent leurs marchés n'ont pas abandonné en partie la place du Bourg et que ceux qui se sont arrêtés exclusivement en ville ne balancent pas le centuple de la population d'Entremont qui favorisent ces messieurs, pour des bonnes raisons, de leur préférence.

On conçoit facilement que , sinon la population , au moins certains magistrats du dixain d'Entremont favorisent le marché du Bourg ; car comment quelques uns d'entr'eux auraient-ils pu avoir le courage de repousser les instantes prières et les généreuses avances qui leur ont été faites ? N'est-il pas agréable de voir en quelque sorte à ses pieds de hauts personnages dans l'humble posture d'un solliciteur ? Ne doit-on pas être flatté de voir les rôles intervertis d'une manière tout inespérée ? Ne doit-on pas être heureux d'avoir , en pareil cas, des promesses et des déclarations à donner à ces chaleureux postulans, surtout quand il est convenu d'avance qu'elles n'engagent à rien, ne coûteront rien ; qu'au contraire elles pourront produire peut-être dans certains cas, des sportules et des émolumens ? Quand on a si souvent eu recours à la protection des grands, on doit être fier de pouvoir leur restituer des services rendus , toujours onéreux aux ames bien nées.

Mais s'il est vrai , comme nous ne devons pas en douter, puisque messieurs les docteurs du Bourg l'affirment , que les ressortissans de St. Maurice ; Monthey , Sion , Martigny fréquentent encore les marchés du Bourg à tel point que ceux qui se sont *exclusivement* arrêtés en ville ne puissent pas balancer , nous ne dirons pas *le Centuple* , car qui dit trop ne dit rien , mais la centième partie de la population d'Entremont qui veut bien honorer le Bourg de sa *préférence* , pour de *bonnes raisons* , à quoi bon, demanderons nous, former si promptement opposition aux réunions imperceptibles de la ville et qui auraient dû rester inaperçues ? A quoi bon les décorer si imprudemment du nom de *marchés* ? Pourquoi ces députations toujours de file sur la grande route, chargées de mémoires plaintifs adressés coup sur coup au Conseil d'Etat ? Pourquoi ces défenses réitérées, envoyées à des communes qui n'ont point à en recevoir de celle du Bourg de Martigny ? — Le tems est passé où des magistrats de cette dernière commune se permettaient d'enjoindre à des citoyens nombreux et paisibles des dixains de Monthey et St. Maurice d'évacuer la ville de Martigny, dans deux heures, sous peine de se voir égorgés par leurs séides. — Pourquoi cette correspondance incessante dans les journaux tantôt anonyme , tantôt homonyme , par fois pseudonyme , donnant souvent aux lecteurs un air de ricanerie , sans jamais les persuader ? Pourquoi porter en triomphe , au grand jour, les titres surannés de la féodalité qui n'auraient jamais dû sortir de la poussière des armoires dans laquelle ils ont du rester enfouis dès le 1^{er} janvier 1798 ? Pourquoi invoquer , la rougeur sur le front , les privilèges passagers des ducs et duchesses de Savoie , des Evêques de Sion , anciens seigneurs du tems ? Pourquoi ce *mécontentement du peuple* formellement avoué, quand ce ne serait que *sous quelques rapports* ? pourquoi ces appels continuels ridiculement adressés à la *propriété* et à la *possession* ? Ces plaintes aigres contre une prétendue *spoliation* ? ces demandes sempiternelles en *réintégration* de droits qui n'appartiennent pas plus au Bourg qu'à la ville , car l'Etat seul peut et doit en disposer conformément à l'intérêt public , au lieu d'envoyer des gendarmes pour contrarier les convenances de ceux qui vont aux marchés de Martigny.

Les Forains savent apprécier les avantages et les commodités que la ville leur présente pour les foires et marchés ; ils ont confiance dans la bienveillance de l'administration locale ; ils aiment à croire que l'autorité suprême ne contrariera point ce vœu général qui se prouve par l'établissement spontané des marchés nouveaux, par l'évidence de l'utilité de ce changement. Ils ne prétendent donc point à la propriété, ni à la possession de la place dite le pré de la foire et de la sombre ruelle où se tiennent les marchés du Bourg ; ils veulent au contraire quitter entièrement cette Sibérie. Comment pourraient-ils donc être accusés de spoliation envers le Bourg, à moins que Messieurs les docteurs ne s'imaginent que leur commune possède, en propriété et en jouissance, les ames, corps et bien des

populations de Sion, Conthey, Martigny, St Maurice et Monthey. — On serait tenté de croire à cette monomanie, quand on les entend sans cesse crier à la spoliation, parceque ces populations ne veulent plus aller se coudoyer, heurter, froisser, crotter et grelotter dans cet étroit, long et froid boulingrin ; qu'elles désirent de profiter de la belle et vaste place de la ville de Martigny, de ses arcades, de la commodité de ses nombreux hôtels, du bon accueil qu'on y reçoit, de l'urbanité de ses habitans, des avantages de sa situation, traversée par quatre routes principales et des agrémens de sa position.

Dans cette lutte inspirée par le plus pur égoïsme, se démenant sur des parchemins, recroquevilles au feu de la liberté, contre les puissantes étreintes du bien public, ce qui frappe le plus, ce n'est pas l'aveugle obstination du Bourg ; ce sont au contraire les mesures subitement prises par le conseil d'état pour faire cesser les marchés commencés en ville. On prétend que son premier arrêté date du lendemain de la réception de l'opposition du Bourg. Ne serait-il pas permis, malgré toute la perspicacité dont il est doué, de présumer qu'il s'est un peu trop préoccupé des prétentions féodales du Bourg ; qu'il a complètement mis de côté les considérations d'utilité publique ; les convenances des acheteurs et des vendeurs et les divers points de vue que l'avenir peut embrasser.

Quant à la finance légale à percevoir pour l'établissement de ces nouveaux marchés, il y a lieu de croire qu'elle n'a pas été refusée par la ville, puisqu'elle n'en a pas, dit-on, fait la demande. Si ce changement est définitivement autorisé, la finance à payer devra préalablement être déterminée par le grand-conseil. Mais il y aurait précipitation à convoquer ce corps dans les circonstances actuelles pour ce seul objet qui ne peut inquiéter personne, sinon des allar-mistes.

Le conseil d'état instruira sans doute la cause d'ici à la prochaine session ordinaire du grand-conseil ; recevra les observations du Bourg et de la ville, ce qui paraît n'avoir pas eu lieu d'une manière régulière jusqu'à présent. — Il nous paraîtrait indispensable de consulter aussi les conseils des dixains dont les populations fréquentent le plus les foires et marchés de Martigny ; car, dans notre manière de voir, les réunions ne sont pas créées pour l'utilité seulement des localités où elles sont autorisées, mais principalement dans l'intérêt général du commerce et dans l'intérêt commun de ceux qui les fréquentent ; elles doivent donc être conservées dans l'endroit qui offre le plus de facilités au plus grand nombre. Sans ces préliminaires, le grand conseil ne pourrait pas prononcer en connaissance de cause, et s'il était rappelé avant l'époque ordinaire, il pourrait se plaindre que l'on ait hâté son retour intempestif.

Le conseil d'état semblerait d'ailleurs croire que le public a voulu enfreindre ses défenses, dans le seul but de le braver, en continuant ses réunions en ville, s'il convoquait extraordinairement le grand-conseil. Il y aurait là une erreur grave et de plus un faux pas. Le peuple n'a point entendu attaquer l'autorité du pouvoir exécutif en vendant et achetant des denrées sur la place de la ville de Martigny où il se plaît mieux que dans la ruelle du Bourg ; il n'a eu d'autres intentions que de se soustraire aux prétentions du Bourg qu'il trouve trop arrogantes et contraires à son intérêt et à son bien être du moment. On sait au reste qu'il n'y a rien de plus indépendant que le commerce ; Il est inutile de vouloir lui tracer des routes, des directions, de lui proposer des entrepôts, prescrire des haltes, indiquer les lieux de ses réunions ; si rien de cela ne lui convient, il n'en voudra point et fera tout le contraire. Quelques soient les vœux, les désirs, les plaintes et les regrets du Bourg de Martigny à l'égard de ses foires et marchés, je n'ai que deux conseils à lui donner : c'est d'abord de se rappeler que quoiqu'il lui en arrive, il doit se l'imputer, parcequ'il a été le tout premier à répandre dans la grande commune

de Martigny le principe pernicieux de la séparation; en second lieu, de se persuader que l'homme sage n'essaie pas seulement de vaincre l'empire des choses afin d'éviter un déboire de plus.

Un abonné.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

ST.-GALL. — A dater du 1^{er} janvier, M. Scherer, instituteur au gymnase, rédige l'*Erzähler* à la place de M. Baumgartner.

— On croit que M. le conseiller d'état Hungerbühler est également disposé à renoncer à la rédaction de la *Gazette de St. Gall*.

ZÜRICH. — Le cour d'appel a confirmé le jugement de première instance au sujet de la réclamation du couvent d'Einsiedlen; il a déclaré que les immeubles que les nonnes de Fahr possédaient dans le canton de Zurich sont la propriété du monastère schwyzois. On se demande ce qu'il adviendrait si le canton d'Argovie se décidait à rétablir le couvent de Fahr.

LUCERNE. — Dans une déclaration dernièrement insérée dans la *Gazette ecclésiastique suisse*, le professeur F.-H.-Chr. Fuchs, connu par les nombreux écrits cléricalo-politiques qu'il a publiés depuis 1850 et surtout par la part active qu'il a prise à la conférence de Baden, rétracte tout ce qu'il a dit ou écrit contre la doctrine et le culte de l'église catholique romaine. Il fait amende honorable de ce qu'il appelle aujourd'hui ses erreurs et proteste de son entière soumission aux ordres et à la volonté du souverain pontife.

On attribue cette démarche de ce nouveau Fénelon à une invitation qu'il aurait reçue à cet égard de Mgr. l'évêque de Soleure.

— Notre coterie gouvernementale fait chaque jour de nouveaux progrès dans son système de réaction. Elle vient de prononcer la dissolution des sections cantonales des sociétés de gymnastique et de Zofingue. Cette mesure dirigée contre des associations éminemment inoffensives, ne peut avoir d'autre but que d'isoler de plus en plus la jeunesse lucernoise, et de la préserver de la contagion des idées nobles et nationales dont ces sortes de réunions sont un si puissant intermédiaire.

En apprenant cette nouvelle, les membres de la section zurichoise de Zofingue, ont adressé à leurs camarades de Lucerne une lettre d'adieu dans laquelle ils leur donnent l'assurance que les liens qui les unissent continueront de subsister ne fût-ce qu'invisible aussi longtemps qu'existera la Suisse, tout en exprimant l'espoir qu'un jour viendra où ils pourront travailler de concert au bien de la commune patrie.

ARGOVIE. — Le petit conseil a procédé ces jours derniers au renouvellement des autorités et fonctionnaires publics, dont la nomination lui est déparée par les lois.

— Les élections des membres des deux conseils ecclésiastiques sont ajournées par suite du retard apporté par les chapitres du clergé catholique dans la présentation de leurs candidats.

— Le résultat des élections qui viennent d'avoir lieu dans les diverses localités de ce canton pour le renouvellement des autorités communales, est une preuve irrécusable que la population catholique est animée d'un bon esprit et attachée à l'ordre de choses établi par la nouvelle constitution. A Baden, les principaux meneurs de l'insurrection ont été écartés et remplacés par des libéraux. — Les nouvelles qui nous parviennent sur la situation des esprits dans le Freienamt, continuent à être très satisfaisantes.

Le *Sentis*, feuille St. Galloise, fait la récapitulation de tous les journaux politiques qui paraissent en Suisse en 1842. Il en compte 70, dont 45 libérales et 25 amies des couvents, comme il les appelle. On comprend tout ce qu'il y a d'arbitraire dans une pareille classification. Le canton de St.-Gall possède le plus grand nombre de ces feuilles; il en compte 40. Après lui vient Zurich qui en a 9. Puis

Berne avec 7 journaux, Bâle avec 6, Argovie avec un pareil nombre, Schaffouse en a 5, les Grisons 4. Soleure 3, Vaud 3, Genève 3, Lucerne, Thurgovie et Glaris chacun 2; enfin les autres cantons chacun 1, à l'exception d'Unterwald où la presse périodique est muette. Dans cette énumération ne sont comprises ni les revues, ni les feuilles d'avis, ni les petits journaux hebdomadaires qui paraissent dans quelques villes.

GENÈVE. L'assemblée constituante a décidé que ses séances auront lieu dorénavant les lundi, mercredi et samedi. Elle s'est ensuite occupée de la nomination de la commission des pétitions. Le président a élu, pour un mois, cette commission composée de onze membres. L'ordre du jour amenait en troisième lieu la discussion préalable sur la révision de la constitution. L'assemblée a voté la nomination d'une commission chargée de faire un projet de constitution, M. Carteret demandait qu'il y eût d'abord une commission qui traçât des têtes de chapitre, sous lesquels s'engageraient successivement les débats préliminaires; cette proposition n'a pas été adoptée. On a passé ensuite au tour de préconsultation générale. Tout les orateurs ont reconnu qu'on devait faire entrer dans la nouvelle constitution le principe d'un conseil municipal électif pour la ville de Genève, et le vote universel par arrondissements.

EXTÉRIEUR.

FRANCE. — Un événement affreux vient de jeter la consternation dans la ville de Schlestadt. Vendredi 24, à dix heures du matin, en entrant dans la chambre de M. Hamann, prêtre catholique connu dans le pays pour ses habitudes bienfaisantes, on a trouvé cet ecclésiastique baigné dans son sang.

M. Hamann, depuis longtemps consacrait ses modestes revenus à recueillir temporairement sous son toit des malheureux sans asyle. Il offrait souvent à des pèlerins, à des voyageurs misérables une couche, le pain du soir et, le lendemain, quelques deniers de voyage. Souvent la servante de ce malheureux lui fit, dit-on, des observations judicieuses et sur son trop de confiance et sur ses charités trop fréquentes. Mais il répondait toujours: « Dieu m'a donné cet argent, c'est au pauvre que je le dois. »

Mercredi soir, on le vit rentrer avec un homme, dont les vêtements n'annonçaient pas une extrême misère; il admit cet étranger à sa table et, vers les dix heures du soir, chacun se retira dans sa chambre. L'étranger, toutesfois, a dû laisser échapper ces paroles significatives: « Il est temps, M. l'abbé, que vous alliez régler votre montre. » Le pauvre prêtre, poussé par ses habitudes confiantes, avait-il parlé à cet homme de sa montre, de son pécule? .. Dieu le sait... Ce qui n'est malheureusement que trop certain, c'est le spectacle désolant qui frappa, le lendemain les gens de la maison, lorsqu'à l'heure ordinaire où ce prêtre sortait pour dire sa messe, on entra chez lui, et qu'on le vit étendu par terre, la gorge coupée avec un rasoir. Cinquante écus, qui formaient tout le pécule de M. Hamann, avaient disparu, ainsi que sa montre, son marteau et quelques objets de moindre valeur; l'homme que le prêtre avait recueilli la veille, était sorti de grand matin; on prétend l'avoir vu se diriger vers la porte de Colmar, pour partir, selon toutes les probabilités, avec un convoi du chemin de fer et se soustraire à la recherche de la police. Jusqu'ici on n'a point retrouvé d'autre trace du meurtrier.

MORAND, Rédacteur.

AVIS.

Les personnes qui ne renverront pas ce troisième numéro seront considérées comme réabonnées pour l'année 1842.